

politiques qui affecteront la suite de leur existence. Les responsables des systèmes éducatifs devraient donc s'efforcer de recruter des enseignants et autres personnels de l'éducation handicapés qualifiés, et d'associer à l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux des personnes originaires de la région qui ont réussi à surmonter leurs handicaps.

43. Les compétences requises en matière de besoins éducatifs spéciaux devraient être prises en compte dans l'évaluation des études et la délivrance de certificats d'aptitude à l'enseignement.

44. Il conviendrait, en priorité, de rédiger des matériels et d'organiser des séminaires à l'intention des administrateurs, des inspecteurs, des directeurs d'écoles et des professeurs principaux locaux en vue de renforcer leur capacité de prendre la tête des efforts dans ce domaine et d'apporter un soutien et une formation aux membres moins expérimentés du personnel enseignant.

45. Le plus difficile est certainement de parvenir à assurer la formation continue de tous les enseignants en exercice, tout en tenant compte des conditions difficiles et variées dans lesquelles ils s'acquittent de leur mission. Cette formation devrait être assurée, dans la mesure du possible, au niveau des écoles, par une interaction continue avec des éducateurs spécialisés, soutenue par des enseignements à distance et d'autres techniques d'auto-formation.

46. Les formations de spécialité, menant à des qualifications dans le domaine des besoins éducatifs spéciaux, devraient être intégrées à une formation initiale et une expérience préalable dans l'enseignement ordinaire, ou n'intervenir qu'après celle-ci, de façon à mieux assurer la complémentarité et la mobilité des personnels.

47. Il faudrait réexaminer les programmes de formation des éducateurs spécialisés en vue de leur permettre d'exercer dans des contextes variés et de jouer un rôle clé dans les programmes relatifs aux besoins éducatifs spéciaux. Il conviendrait donc d'élaborer des approches non catégorielles prévoyant que tous les handicaps feront l'objet d'une formation générale commune préalablement à une spécialisation se

rapportant à un ou plusieurs handicaps précis.

48. Les universités ont un rôle consultatif majeur à jouer dans le développement de la scolarisation des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux, notamment en ce qui concerne la recherche, l'évaluation, la formation des formateurs d'enseignants et la conception des programmes et des matériels de formation. Il conviendrait aussi de promouvoir la constitution de réseaux entre universités et établissements d'enseignement supérieur des pays développés et des pays en développement. Lier ainsi recherche et formation est extrêmement important. Il importe en outre d'associer activement les personnes handicapées à la recherche et à la formation afin que leur point de vue soit pleinement pris en considération.

D. SERVICES EXTERNES DE SOUTIEN

49. *Il est primordial pour la réussite des politiques d'éducation intégratrices que leur application s'appuie sur des services de soutien. Pour garantir aux enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux la possibilité de bénéficier, à tous les niveaux, de services externes, les responsables de l'éducation pourraient prendre en considération les points évoqués ci-après.*

50. Le soutien aux écoles ordinaires pourrait être assuré et par les établissements de formation des maîtres et par des membres du personnel des écoles spéciales. Ces dernières devraient de plus en plus servir de centres de ressources pour les écoles ordinaires, fournissant un soutien direct aux enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux. Tant les établissements de formation que les écoles spéciales peuvent fournir des appareils et matériels pédagogiques spécifiques ainsi qu'une préparation à des stratégies d'enseignement qui ne sont généralement pas utilisées dans les écoles ordinaires.

51. Les services fournis par des personnes ressources externes, mises à disposition par divers organismes, agences ou institutions, tels que conseillers pédagogiques, psychologues scolaires,